

Bettembourg, le 21 octobre 2024

**Concerne: Réunion du comité**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'article 6.1 des statuts approuvés par arrêté grand-ducal du 5 juillet 2002, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité qui aura lieu

**le lundi, 4 novembre 2024 à 19.00 heures**

au Centre de Natation 'An der Schwemm' 10, rue JH Polk, L-3275 Bettembourg,  
avec l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du rapport de la réunion antérieure ;

**Huis clos**

3. Personnel
  - 3.1. Diverses affaires du personnel ;

**Séance publique**

4. Sinistre – affaire juridique ;
  - 4.1. Etat actuel des dossiers juridiques ;
  - 4.2. Questions des délégués ;
5. Budget rectifié 2024 / Budget initial 2025
  - 5.1. Présentation du budget rectifié 2024 ;
  - 5.2. Présentation du budget initial 2025;
  - 5.3. Vote du budget rectifié 2024;
  - 5.4. Vote du budget initial 2025 ;

6. Sport / Sport-loisir ;
  - 6.1. Situation actuelle;
7. Divers / affaires courantes
  - 7.1. Point sur une réunion avec l'organisme de contrôle LUXCONTROL ;
  - 7.2. Statistiques ;
  - 7.3. Discussions de dernière minute ;
8. Questions des membres ;

La présente est transmise en copie aux bourgmestres des communes syndiquées et au Ministère de l'Intérieur à Luxembourg en application de l'article 14 alinéa 2 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Pour le bureau du syndicat

(s) Le Président

(s) Le Secrétaire